

Comédiens, juges et public improvisent autour du procès d'Hamlet

Publié le 25/11/2014 à 12H25, mis à jour le 25/11/2014 à 14H59



Maitre Alain Jakubowicz et Thierry Raynaud sur la scène du TNP transformée en salle d'assises pour le spectacle "Please, continue (Hamlet)" © France 3 / Culturebox

Sur la scène du TNP de Villeurbanne se joue actuellement le vrai-faux procès d'Hamlet avec de vrais comédiens et de vrais juges. Tout en improvisation théâtrale ils débitent leurs textes comme sur un ring d'impro ou dans la salle d'audience d'un tribunal. Chaque soir le public est convié à délibérer sur le sort d'Hamlet qui a tué le père de son amie, chaque soir le verdict est différent.

"Please, Continue (Hamlet)" est une expérience intense imaginée et conçue par Yan Duyvendak et Roger Bernat. La pièce s'appuie sur un fait divers réel et met en cause un jeune homme accusé du meurtre de son beau-père. Acte prémédité ou accident, le procès se tient aux assises trois ans après. Dans la salle, juges et avocats interrogent le prévenu, les témoins et la famille prennent à partie le public. L'improvisation totale des dialogues porte à son comble la tension sur scène.



Un rôle intense et inédit pour Thierry Raynaud qui joue l'accusé © France 3 / Culturebox

La performance dure parfois jusqu'à trois heures et implique totalement les comédiens, les hommes de loi et le public invité à délibérer en fin de procès. Pour les comédiens professionnels, pour les hommes de cour comme pour les jurés, l'expérience est troublante car la proximité avec la réalité est extrêmement ténue. S'agissant d'une affaire criminelle, la distanciation n'est pas toujours évidente. Ce soir là, parmi les avocats il y avait un certain Alain Jakubowicz, avocat célèbre du barreau de Lyon.

Reportage : S. Adam / T. Swiderski / D. Dumas

"Please, Continue (Hamlet)" L'histoire : Dans une banlieue défavorisée, lors d'une fête de mariage, un jeune homme tue le père de sa petite amie. Seule une personne est témoin de la scène : la mère du jeune homme. Presque trois ans plus tard, le procès s'ouvre. Pour préserver l'anonymat des personnes mises en cause, leurs noms ont été remplacés par des noms de fiction : le prévenu s'appelle Hamlet ; la victime Polonius ; la plaignante, devenue ex-petite amie du prévenu, Ophélie ; la mère Gertrude. Hamlet jure que c'est un accident et plaide l'homicide involontaire. De son côté, Ophélie souhaite obtenir la peine maximale pour le meurtrier de son père.

"Please, Continue (Hamlet)" au TNP de Villeurbanne

Conception Yan Duyvendak et Roger Bernat

Du mercredi 19 au dimanche 30 novembre 2014

La [page Facebook du TNP](#) indique chaque soir le verdict du procès